

CM du 17 Décembre 2012

1/ACHAT DE TERRAINS

Le CM après en avoir délibéré, accepte d'acquérir la parcelle AP 804(67ca) , appartenant à Mme Trentin, la parcelle AP 737 (73 ca) appartenant à Mme Bensandoura, la parcelle AP 803(1a 21ca) appartenant à Ciliopée Habitat pour la somme de 1 € chacune, afin de faciliter la construction du rond point sur la D 813.

2/ SECURISATION AUX ABORDS DE L'ECOLE MATERNELLE

Dans le souci de sécuriser l'accès à l'école maternelle pour les piétons et d'éviter les stationnements dangereux, le CM, décide de réaliser un cheminement piétonnier et des places de parking route de la Geyre.

L'estimation des travaux s'élève à 121 493€ TTC répartis comme suit :

*Etat	20 316€
*VGA	39 682€
CG :.....	6085€
Autofinancement	39 682€
FC. TVA.....	15 728€
TOTAL	121 493€

3/ SUBVENTION ASSAINISSEMENT

A compter de 2013, afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau et du conseil général pour des travaux sur le réseau , la mise en place d'un nouveau schéma directeur d'assainissement est impérative.

Le CM, approuve l'offre du bureau d'études PRIMA AQUITAINE dont le montant s'élève à 13 750€HT, dont le plan de financement s'établira comme suit :

- Agence de l'eau 60% : 8 250€
- Département 10% : 1375€
- Commune : 4125€
- Total : 13 750€

4/ CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT PLAINE DES SPORTS

Suite à l'appel public à concurrence et à l'avis de la commission d'ouverture des plis, le CM décide d'attribuer :

- * Lot no1 : Travaux espaces verts :SARL Bouyrie De Bie et cie 47 799€ HT
- * Lot no2 : Travaux préparatoires : Baratet paysages SARL : 10 901€ HT
- * Lot no3 : Mobilier aire de pique-nique : ESBTP 13 965€HT
- Lot no4 : Fourniture, pose du parcours sportif et 2 aires de jeux BENITO 49 309€ HT

5/ CONVENTION D'ADHESION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (TIPI)

Le CM approuve cette adhésion qui consiste à la possibilité de paiement en ligne par tous les usagers de la commune, sur un site sécurisé, des titres émis pour les budgets de la commune, de Marcachaudet de l'assainissement.

6/TARIFS COMMUNE 2013

Le CM décide d'adopter les tarifs suivants :

Repas de cantine : 2.52€ au lieu de 2.45€

Repas centre de loisirs VGA : 5.73€ au lieu de 5.61€

Repas domicile : 8.15€ au lieu de 7.95€

Tous les autres tarifs restent inchangés.

7 /EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Le CM autorise Mr le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 23 500€ sur 10ans, au taux fixe de 3.56%, afin de financer la réhabilitation du réseau d'assainissement

8/ RESERVE PARLEMENTAIRE

Le CM décide de solliciter l'aide du ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de la réserve parlementaire pour la réhabilitation du hangar Rapin en halle de marché de plein vent.

9/PARTICIPATION AUX TRAVAUX 2012 FINANCES PAR SDEE

Le CM accepte d'intégrer la somme de 3 569.48€ dans l'actif de la commune pour participer aux travaux d'éclairage public réalisés :

* Eclairage Bd Thiers	102.68€
*Eclairage cité Sérignac	97.90€
* Eclairage rue P Verlaine	363.62€
* Eclairage Giratoire	731.69€
* Enfouissement rue du Château	2 273.59€
* Total :	3 569.48€

10/SINISTRE CLUB DE RUGBY

Le CM accepte le remboursement par Allianz de la somme de 631€, en remboursement des dégâts occasionnés par l'effraction au club house de rugby.